



Parc national  
des Cévennes

Arrêté n° 20170337 portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L331-4 1 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006, et notamment l'article 7.-II. 4° et 15°,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes, et notamment la modalité 8,

Vu la demande en date du 09/05/2017 reçu le 15/05/2017 pour la nature et la localisation des travaux ci-après visées,

Vu l'avis favorable du conseil scientifique de l'établissement public du Parc national des Cévennes en date du 21/07/2017,

Considérant l'axe 4 de la charte du Parc national des Cévennes : « vivre et habiter »,

Considérant que les travaux décrits dans la demande, assortis des prescriptions détaillées ci-dessous, sont compatibles avec la préservation des paysages, des espèces et des milieux patrimoniaux du Parc national des Cévennes,

#### ARRETE

##### Article 1 :

Le pétitionnaire, Monsieur **Francis ROUVIERE**, *demeurant* ,

est autorisé

à réaliser les travaux suivants qui seront conformes au dossier technique fourni dans la demande :

*Nature des travaux* : Réfection de l'adduction d'eau de captage et création d'un réservoir; mise aux normes de l'assainissement

*Localisation des travaux*: Commune de **PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE**, le Cros, parcelles ,

localisation en cœur du Parc national.

##### Article 2 :

L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- les travaux seront conformes au dossier technique de la demande concernant son implantation, en évitant autant que possible les blocs de granite pour limiter l'impact par dérochage ;
- les regards et éventuels tuyaux de ventilation du système d'assainissement seront masqués par la plantation de végétaux d'essence locale ;
- en fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées.

##### Article 3 :

Le présent arrêté ne dispense pas le demandeur des autorisations nécessaires au titre des autres législations applicables au projet.

##### Article 4 :

Le pétitionnaire doit transmettre le présent arrêté aux personnes chargées de l'exécution des travaux afin qu'elles prennent connaissance et qu'elles respectent les prescriptions mentionnées à l'article 2.

##### Article 5 :

Le pétitionnaire annoncera le démarrage des travaux au moins 15 jours à l'avance au service instructeur (Hélène Bouchard Seguin, tél : 04 66 49 53 16)

Parc national des Cévennes

- SDD, 6 bis place du Palais, 48400  
Fiorac-Trois-Rivières Tél. : 04 66 49 53  
11 (secrétariat)

- massif PNC Mont Lozère (tél. 04 66 61 28 62)

##### Diffusion :

1 copie pour le pétitionnaire

1 copie mairie de Pont de Montvert Sud Mont Lozère

copie massif Mont Lozère / copie PNC-SDD (dossier n°

4570,17)

- 1 original PNC-SG

**Article 6 :**

Le présent arrêté est délivré pour une période de deux années à compter de sa notification.

**Article 7 :**

Les agents du Parc national des Cévennes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La directrice de l'établissement public  
du Parc national des Cévennes

La directrice adjointe,  
Laurence DAYET

Anne LEGILE



Le présent arrêté peut être contesté par recours gracieux auprès de l'établissement public du Parc national des Cévennes, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, Il peut également être contesté dans le même délai devant le Tribunal administratif de Nîmes,

Parc national des Cévennes

- SDD, 6 bis place du Palais,  
48400 Florac-Irois-Rivières  
Lozère  
Tél. : 04 66 49 53 11 (secrétariat)

- massif PNC Mont Lozère (tél. 04 66 61 28 62)

Diffusion :

- / copie pour le pétitionnaire / copie mairie de Pont de  
Montvert Sud Mont

» / copie massif Mont Lozère / copie PNC-SDD (dossier n°  
4570. ii) / original PNC-SG